

## SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Patrick COTTET DUMOULIN, Maire.

**Date de convocation** : 4 novembre 2016

**PRÉSENTS** : Jean-Luc TAVERNIER, Bernard GUILLAUME, William CHALENCON, Christine MUFFAT, Huguette GAILLARD, Marie-Claude ROSSET, Maryse MAGNIN, André JORDAN, Samantha MASSEY, Dominique HALLOT, Mathieu COTTET GAYDON, Marie-Thérèse CHARNAVEL, Marie-Laure GREVAT

**ABSENTE EXCUSEE** : Catherine Sophie BOIRE-VARLET a donné procuration à Patrick COTTET DUMOULIN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : André JORDAN

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 17 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **PRESENTATION DE LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE**

Stéphane PUGIN-BRON, Directeur de la Communauté de Communes du Haut Chablais apporte toutes explications sur la mise en place de cette fiscalité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il explique pourquoi la CCHC a opté pour ce régime et quels sont les avantages. La CFE (ancienne Taxe Professionnelle) aura un taux unique de 25.95 % sur l'ensemble des Communes de la CCHC après une période de lissage de 5 ans. En effet, les Communes ont toutes un taux différent et progressivement, chaque année, leur taux sera augmenté ou diminué pour atteindre le taux unique de 25.95 %. Pour St Jean d'Aulps qui est actuellement à 29.85 %, le taux de la CFE baissera sur 5 ans. De ce fait, la Commune ne touchera plus la CFE, ni la CVAE, les taxes IFR et TASCOM. En contrepartie, la Commune va transférer des charges à la CCHC correspondant aux compétences transférées (Tourisme et ZAE). Ainsi, St Jean d'Aulps n'aura plus à sa charge la participation versée pour l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, l'entretien et l'aménagement de la zone du Vernay Bron. La CCHC versera à chaque Commune une attribution de compensation correspondant au montant que la Commune aurait dû toucher au niveau de la CFE diminuée des charges transférées. Cette attribution de compensation est figée dans le temps, en effet elle est calculée sur la base CFE de 2016 c'est-à-dire que l'ensemble de la CFE correspondant aux nouveaux commerces et artisans qui s'installeront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ne sera pas incluse dans cette base mais reviendra à la CCHC. La Commune touchera toutefois l'impôt foncier de ces nouvelles entreprises.

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le Maire apporte toutes explications sur les compétences du SMDEA, filiale créée par le Conseil Départemental. Suite à un audit, le SMDEA doit être dissout et toutes les compétences seront reprises directement par le Conseil Départemental sauf la négociation des emprunts. Les Communes devront rembourser directement aux banques les emprunts souscrits par le biais du SMDEA. Le capital restant dû s'élève à 1 450 349.11 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, prend acte de la dissolution du SMDEA et accepte de régler directement aux banques les annuités d'emprunt qui concerne notre Commune. Il s'agit là d'une opération comptable sans aucune incidence financière pour les Communes

## DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS

Il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative N° 8 du budget principal. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve la DM telle que présentée.

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

Ont été étudiés les dossiers suivants le 25 octobre :

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
<b>NUMERO</b>	CU07423816B0069	G 876-1071	UT	bleue 52A	
<b>RECU LE</b>	03/10/16	G 1058 - 1060			
<b>NOM</b>	Office Notarial St Jean	G 1062- 1064			
<b>OBJET</b>	CU de simple information	G 1066- 1068			
<b>LIEU</b>	110 route de la télécabine				Fait 25/10
<b>NUMERO</b>	CU07423816B0070	E 1317	UX	blanche &	
<b>RECU LE</b>	11/10/16	E 2164		mini rouge 136 & 141X	
<b>NOM</b>	Me Charles DELERCE				
<b>OBJET</b>	CU de simple information				
<b>LIEU</b>	5361 route des Grandes Alpes				Fait le 25/10
<b>NUMERO</b>	CU07423816B0071	G 1071-876	UT	bleue 52A	
<b>RECU LE</b>	14/10/2016	G 1058-1060			
<b>NOM</b>	Office Notarial St Jean	G 1062-1064			
<b>OBJET</b>	CU de simple information	G 1066-1068			
<b>LIEU</b>	110 route de la télécabine				Fait 25/10
<b>NUMERO</b>	CU07423816B0072	C 2751	N	non étudié	
<b>RECU LE</b>	14/10/2016	C 2752			
<b>NOM</b>	Me POTTIER	C 2254			
<b>OBJET</b>	CU de simple information				
<b>LIEU</b>	Plan des Crêts				Fait 25/10
<b>NUMERO</b>	CU07423816B0073	C 702	N	non étudiée	
<b>RECU LE</b>	17/10/2016	C 1995	N	non étudiée	
<b>NOM</b>	Office Notarial St Jean	C 2361	N	non étudiée	
<b>OBJET</b>	CU de simple information	F 353	N	non étudiée	
<b>LIEU</b>	Au chien	AE 8	N	rouge 77X	Fait le 25/10
<b>NUMERO</b>	CU07423816B0074	H 566	N	rouge 50Y	
<b>RECU LE</b>	17/10/16				
<b>NOM</b>	Office notarial St Jean				
<b>OBJET</b>	cu de simple information				
<b>LIEU</b>	Les Mouilles				Fait 25/10
<b>NUMERO</b>	CU07423816B0075	AH 343	U & N	Bleue 60A &	Avis :
<b>RECU LE</b>	20/10/16	AH 222		pte rouge X	Favorable
<b>NOM</b>	RIVETTE-MARLES				
<b>OBJET</b>	<b>Construction maison</b>				
<b>LIEU</b>	route des Martinets				

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
<b>NUMERO</b>	DP07423816B0041	AH 279	U	bleue 75L	p/taxes
<b>RECU LE</b>	04/10/2016				stationnements débordent sur route
<b>NOM</b>	COTTERILL Christina				gêne pour déneigement privé
<b>LIEU</b>	67 impasse Clos du Pont				
<b>OBJET</b>	<b>Transformation abri voiture en cave</b>				
					Avis défavorable
<b>NUMERO</b>	DP07423816B0042	B 2307	U	bleue 38A	
<b>RECU LE</b>	04/10/2016				Non respect article 7U du PLU
<b>NOM</b>	MERRITT Nigel				(distance p/voisins)
<b>LIEU</b>	407 route du Bas Thex				
<b>OBJET</b>	<b>Modif. Accès et façades</b>				
					Avis défavorable
IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLU	ZONE PPR	AVIS
<b>NUMERO</b>	PC07423816B0015	E 448	A	blanche	p/stationnements
<b>RECU LE</b>	07/10/2016				
<b>NOM</b>	BAUD Yvan				
<b>LIEU</b>	180 chemin du nantet				
<b>OBJET</b>	<b>Stationnements couverts</b>				
					Sans avis
<b>NUMERO</b>	PC07423816B0016	AI 81	U	bleue 60A	
<b>RECU LE</b>	10/10/2016				
<b>NOM</b>	TAVERNIER Jean Luc				
<b>LIEU</b>	977 rte de la Moussière d'en haut				
<b>OBJET</b>	<b>Surélévation toiture</b>				
					Avis favorable

Les dossiers suivants ont été acceptés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEUDIT	OBJET	DECISION + DATE
CU16B65	PREMAT André	Le Lavoët	Construction maison	ACCORD 04/11/2016
PC16B13	WARD Andréa	487 route du Jourdil	Rénovation grange	ACCORD 24/10/2016
AT16B01	OPH 74	32 impasse Alexis Léaud	Travaux aménagement EHPAD	ACCORD 03/11/2016
PC16B15	BAUD Yvan	180 chemin du Nantet	Stationnements couverts	ACCORD 08/11/2016
DP16B36	PREMAT André	Le Lavoët	Division terrain	ACCORD 17/10/2016
DP16B38	VISSEUR Pierre	Route du Mont d'Evian	Modifications façades	ACCORD 20/10/2016
DP16B39	SANDFORD Carl	162 rte de la Moussière d'en Haut	Abri voiture	ACCORD 20/10/2016
DP16B40	GIROD Cécile	Clos du Pont	Division terrain	ACCORD 24/10/2016
DP16B41	COTTERILL Christina	67 impasse Clos du Pont	Transfo abri voiture en cave + stationnements	REFUS 04/11/2016
DP16B42	MERRITT Nigel	405 route du Bas Thex	Modif accès existant + façades	REFUS 25/10/2016

## **RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme NIENHUIS ont déposé un recours au Tribunal Administratif contre la préemption des deux terrains situés à la Station et dont le droit de préemption avait été transféré à l'Etablissement Public Foncier (suivant Conseil Municipal du 06 juin 2016). Le Tribunal a rendu un référé qui suspend la décision de préempter dans l'attente d'un jugement sur le fond. Le service juridique de l'EPF étudie la défense de ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Point sur l'alpage de GRAYDON : Suite à différents débats intervenus lors de la préparation de la Foire d'Automne, le Maire tient à préciser qu'aucunes conventions d'alpage n'ont été modifiées par la Commune de ST JEAN D'AULPS.

Rapport de Jean-Luc TAVERNIER sur le matériel de la salle des fêtes : Le Maire en donne lecture. Jean-Luc TAVERNIER apporte toutes précisions. Pour les besoins du Ski Club pour la Foire d'Automne, il a accepté de sortir de la salle des fêtes 20 tables et de la vaisselle. Ces manipulations sont fastidieuses et endommagent les différents matériels. Il aimerait qu'une décision soit prise pour ne plus avoir à transférer le matériel d'une salle à l'autre. Un débriefing est prévu avec le Ski Club et les services techniques fin novembre afin de faire un point précis sur les rôles et les besoins de chacun. L'ensemble des élus n'est pas hostile à ce qu'une ligne budgétaire soit mise en 2017 afin d'acheter le matériel nécessaire à cette manifestation et que celui-ci demeure stocker au gymnase. La Commune devra pouvoir avoir une clé de la cuisine et du local matériel pour pouvoir y accéder. A voir avec la CCHC, un état des lieux devant être fait avant et après chaque manifestation utilisant le matériel.

Augmentation du prix du repas de la cantine scolaire : Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur François GIRAUD, Principal du Collège. Celui-ci précise que les tarifs de restauration des élèves sont fixés par le Conseil Départemental. Ces tarifs n'ont pas évolués depuis 2014. Pour 2017, le Département a décidé une augmentation de 3 % afin de tenir compte des prix de revient. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de répercuter cette augmentation et de passer le prix du repas à 4.80 € au lieu de 4.70 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vol aux services techniques : Le Maire informe le Conseil Municipal que dans la nuit du 7 au 8 novembre, les services techniques ont été cambriolés. Un dépôt de plainte a été fait ainsi qu'une déclaration auprès de notre assureur. Le vol s'est porté principalement sur l'ensemble de l'outillage portatif (tronçonneuses, perceuses, visseuses,...), un ordinateur portable, un véhicule (retrouvé depuis sans dommages), du fuel. Nous ne sommes malheureusement pas les seuls sur le Département. Le Conseil Municipal donne son accord pour racheter le matériel nécessaire.

EHPAD : Le Maire informe le Conseil Municipal que la Présidence est tournante entre VACHERESSE et ST JEAN D'AULPS et que de ce fait, il est devenu le Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD. Il informe les élus de la demande par la Directrice de l'EHPAD de l'installation de containers semi-enterrés à proximité de l'établissement. Ce point sera transmis à la CCHC.

Utilisation de la salle paroissiale : Il est rappelé que la gestion de la salle paroissiale est assurée par la Paroisse. La Commune est propriétaire et paye les frais de chauffage et de copropriété. La Commune facture et encaisse uniquement l'utilisation de la salle par les syndicats de copropriétaires lors de leurs assemblées générales. Une association protestante a demandé la possibilité d'utiliser cette salle pour des réunions. La gestion de celle-ci appartenant au Comité Paroissial, le Conseil Municipal lui laisse la décision finale mais n'a pas d'objection.

Rond-Point de DOUVAIN: Le Maire indique que nous avons l'autorisation de la Mairie de DOUVAIN encore cette année pour décorer le rond-point. Par contre, il faut combiner avec le Géopark, de ce fait nous ne pourrons pas remettre la décoration de l'année dernière. William CHALENCON et Jean-Luc TAVERNIER s'occuperont de mettre en place une nouvelle décoration.

Conseil d'Ecole du 3 novembre 2016: Marie-Claude ROSSET indique que les effectifs se maintiennent et qu'il y a entre 40 et 45 % d'enfants non francophones. Il a été demandé un budget pour les enseignantes rattachées à l'école et intervenant dans les différentes écoles de la vallée. De ce fait, il serait judicieux de demander ce budget à la Communauté de Communes ou aux Communes concernées. Au niveau des activités, le ski à la station n'est pas programmé car les enseignantes souhaiteraient une activité globale autour du ski comme le biathlon par exemple. Le Conseil Municipal précise que toutes les écoles alentours viennent faire du ski chez nous, il serait normal que nos enfants puissent aussi en bénéficier. Concernant les exercices de sécurité, il apparaît que la corne de brume n'est pas entendue par la maternelle quand elle est activée depuis la primaire. Cependant une corne de brume n'est pas faite pour communiquer d'un bâtiment à l'autre. Le Maire rappelle que la directrice doit établir un plan prévisionnel de mise en sûreté indiquant toute la procédure à suivre. Il lui a proposé de mettre à sa disposition celui réalisé par le Collège. Concernant la circulation des véhicules aux abords de l'école, les parents ont été sensibilisés sur le stationnement qui doit être respecté. Un courrier sera fait au Village Vacances de l'Isle d'Aulps pour demander au chauffeur de la navette de rouler doucement à hauteur des écoles.

Parkings au hameau d'Essert la Pierre: André JORDAN signale que des personnes se garent continuellement sur la place publique alors qu'elles auraient du faire des stationnements sur leur propriété. Le Conseil Municipal indique que si c'est prévu dans leur permis de construire et que c'est non réalisé, nous pourrons leur demander de se mettre en conformité. Huguette GAILLARD indique que certains n'ont pas de permis de construire. A vérifier par le service urbanisme.

Réunion publique du 18 novembre: Le Maire rappelle que la SEMCODA viendra présenter son projet immobilier de part et d'autre de l'Office du Tourisme, vendredi 18 novembre à 20 h à la salle des fêtes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 12 décembre 2016 à 20 h 30.